



L'ECHO DES CALANQUES

Regrouper toutes les volontés pour maintenir l'intégralité et assurer la sauvegarde du site des Calanques

Avril 2017

N° 56

PROPOSITION DE MISE EN VALEUR DE LA FRICHE INDUSTRIELLE LEGRÉ-MANTE

(Marseille 13008)

haut-lieu de la mémoire ouvrière et de multiples intérêts environnementaux, écologiques et historique.

Un objectif ambitieux

**Préférer la verdure, le havre de paix et la culture à
La frénésie immobilière et aux poisons**

La métropole marseillaise, qui ambitionne de devenir l'un des pôles touristiques phares de la Méditerranée, a l'opportunité d'offrir au public, non seulement l'attrait d'un Parc national d'une valeur exceptionnelle, mais aussi celui d'un quartier marseillais caractéristique et pittoresque, avec en bonus, un musée de plein air et d'intérieur mettant en valeur un pan original et instructif de son histoire mouvementée.



L'empreinte du passé marseillais qu'on ne doit pas effacer !

La friche industrielle Legré-Mante est située en continuité géographique avec le cœur du Parc national des calanques et au bord du noyau villageois de la Madrague de Montredon, dont elle est séparée par la route des Goudes.

Ce village marseillais, au pied du Mont Rose, dominé en arrière plan par l'arc des falaises du massif de Marseilleveyre est un village parfaitement intégré dans un contexte paysager d'une rare harmonie, et situé à la "porte" du Parc national des calanques.

Il est aussi un lieu emblématique qui recèle les témoins d'une histoire riche à plusieurs titres :

* La **Madrague de Montredon**, connue par son petit port de pêche, tire son nom d'une ancienne installation de pêche aux thons située au large du quartier de Montredon. Le mode de pêche des **madragues**, ensembles de filets parallèles à la côte, typique des rivages méditerranéens, remonte à l'Antiquité. Les madragues étaient nombreuses autour de la rade de Marseille ("on dit que" Louis XIII aurait participé à une pêche aux thons à Morgiou) et ont disparu au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles.



* **Le Mont Rose** ou Roze, car il faisait partie de la propriété de la famille Roze jusqu'en 1776. Il abrite le caveau de la famille Rostan d'Ancezune. En 1886 une importante batterie est construite pour la Défense des Côtes. Ce rôle défensif fait place en 1979 à un centre de radio de la marine jusqu'en 1996 ainsi qu'à un centre de l'Agence Nationale des fréquences (VHF). Site classé, il fait partie du cœur du Parc national.



Ce secteur est l'un des plus riches des calanques aux points de vue géologique et botanique :

La célèbre "coupe du Mont Rose", coupe géologique entre le port de la Madrague et la calanque de l'Escalette, demeure une coupe de référence internationale reconnue qui permet d'observer le passage du jurassique au crétacé (135 millions d'années). Elle est le siège de la découverte de plusieurs genres et espèces fossiles d'un très grand intérêt. C'est aussi une école de terrain en sédimentologie, un support pour l'enseignement secondaire et un lieu de stage des étudiants de l'université.

Ce Site Natura 2000, comprend des associations d'espèces végétales essentiellement formées d'une vingtaine d'espèces endémiques rares et protégées, halophiles et xérophiles, capables de supporter des teneurs de sel élevées, et la sécheresse particulièrement sévère sur très peu de sol (formations à Astragale de Marseille).

* **Le Canal de Marseille...** reconnu pour avoir structuré à partir de 1849 le paysage de la campagne marseillaise, alimente encore les 2/3 de la ville en eau de la Durance. Après la campagne Pastré, le canal arrive dans la propriété Legré Mante où il trace la limite du Parc National avant de se jeter dans la mer en bordure du port de La Madrague.

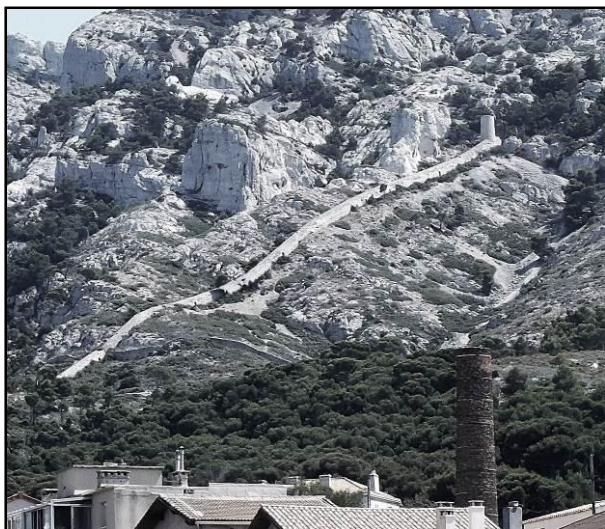


Buste du Chevalier Roze

* Dans la friche elle-même, la **bastide du Chevalier Roze**, de style Louis XIII. Le Chevalier Roze s'illustra par son abnégation lors de l'épidémie de peste de Marseille de 1720-1722, en contribuant de façon décisive à arrêter le développement de l'épidémie : Il finança la création d'un hôpital, et dégagea, à la tête des galériens, les cadavres amoncelés place de Lenche.

Le chevalier Roze recevait dans sa bastide des personnages aussi illustres que Pierre Puget et Monseigneur de Belsunce....Plus tard, Bonaparte y fut reçu par les Rostan d'Ancezune qui avaient racheté la propriété de la famille Roze. Plus haut dans la propriété, trône la bastide des Rostan d'Ancezune, construite à la fin du XIXème siècle.

* **L'usine Legré-Mante**, créée en 1864 dans cette propriété et dont il reste les bâtiments industriels et une installation typique de la région marseillaise : une cheminée « rampante ». Cette installation visait à la dépollution des émanations des fumées. Munie d'une chambre à chicanes ralentissant les fumées, la cheminée rampante monte jusqu'au sommet de la colline qui surplombe l'usine. Ses parois calcaires neutralisaient chimiquement les vapeurs d'acide chlorhydrique, tandis que les vapeurs de plomb, cadmium etc., se déposaient sur les parois par effet mécanique et pouvaient être récupérés partiellement grâce à des trappes de visite.



L'ancienne usine Legré-Mante et sa cheminée rampante qui se termine à une altitude de l'ordre de 200 m.



Vestiges industriels empoisonnés

L'usine Legré-Mante a eu ses heures de gloire. Ne fut-elle pas classée premier fabricant mondial d'acide tartrique ! Mais ce leadership cache une réalité moins glorieuse. En l'absence de toute gestion des déchets industriels, après sa liquidation judiciaire du 24 juillet 2009, l'usine laisse des vestiges de construction et un terrain très fortement pollués. En effet, créée en 1864, l'usine fabriquait, à l'origine, du plomb. L'énorme cheminée rampante d'évacuation des gaz est toujours copieusement contaminée par du plomb, du cadmium et de l'arsenic. Outre le traitement du plomb argentifère et du zinc, l'usine a aussi fabriqué de la soude, de l'acide sulfurique, de l'acide citrique et du sel de Seignette. Cela explique l'empilement sur le terrain de très nombreux résidus hautement toxiques des traitements de fabrication, laissés sur place. **Seul, le « carreau » de l'usine est « propre », protégé par des dalles de béton et d'enrobé, qui forment une sorte de sarcophage isolant du sol pollué.**

Scandaleux projets immobiliers au mépris de la santé des habitants

Un espace convoité : 17 hectares au pied des collines, à la porte du Parc National des Calanques avec vue et accès à la mer !

C'est ainsi que ces terrains « bénéficient », à tort, de zonages PLU UT1, UR1 et UR2 permettant de construire des immeubles d'une part jusqu'en limite du Parc National, d'autre part en bord de mer, que nous avons dénoncés lors de l'enquête publique, **car ils sont contraires aux dispositions de deux lois** :

- **La loi Paysage du 8 janvier 1993 qui prévoit : "les plans d'occupation des sols doivent prendre en compte la préservation de la qualité des paysages et la maîtrise de leur évolution"**
- **La loi Littoral qui interdit toute densification dans les espaces liés au littoral.**

Aussi, tout projet immobilier serait irrecevable. Il induirait une véritable catastrophe paysagère en détruisant l'harmonie de l'ensemble paysager de ce site, abcès inadmissible en limite du Parc. De plus, le réseau d'assainissement, vétuste et déjà saturé, ne peut recevoir l'énorme volume d'eaux usées supplémentaire qui serait généré par ces nouvelles habitations, dont la population saturerait également encore plus la voie existante de circulation.

Pourtant ces terrains ont fait l'objet de **permis de construire hors la loi**. L'ensemble de la friche industrielle devait être transformé en résidence de luxe par le promoteur Océanis. Ce projet, démentiel pour ce quartier villageois où la circulation est déjà fréquemment asphyxiée, et le réseau d'assainissement saturé, comportait 286 appartements et une trentaine de villas les pieds dans les déjections industrielles ! Fort heureusement, le projet fut écarté par décision de justice, grâce à l'action courageuse du **CIQ de La Madrague**, largement soutenu. Le 06-10-2016, la Cour d'Appel Administrative de Marseille a rejeté la requête du promoteur dont le permis de construire avait été annulé car ne respectant pas la loi littorale.

Cependant la menace subsiste, puisque les autorités **dites** responsables n'ont de cesse que de vouloir faire construire des habitations à cet emplacement.

Rappelons que de 2011 à 2014, ce ne sont pas moins de 8 permis de construire qui ont été accordés par la mairie de Marseille et ceci en l'absence d'enquête publique et d'étude d'impact !

En outre, un permis de construire a été accordé pour des villas sur le crassier laissé par l'usine, en bordure immédiate du trait de côte.

Au centre, ce terrain pollué par un crassier



Un site pollué et menaçant

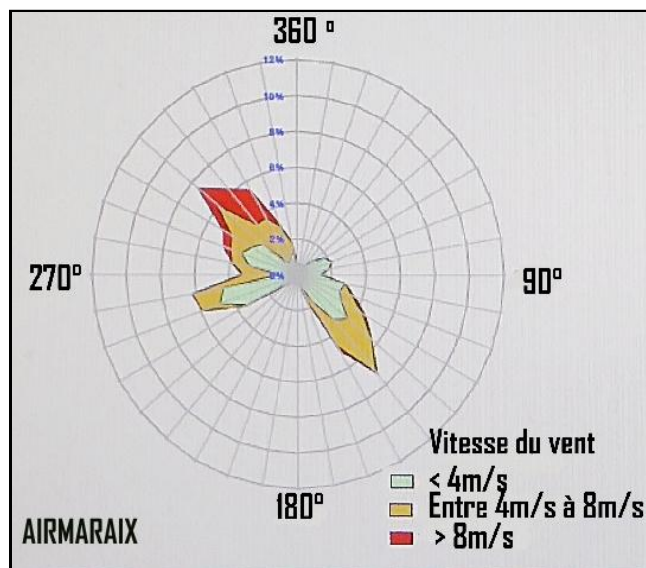
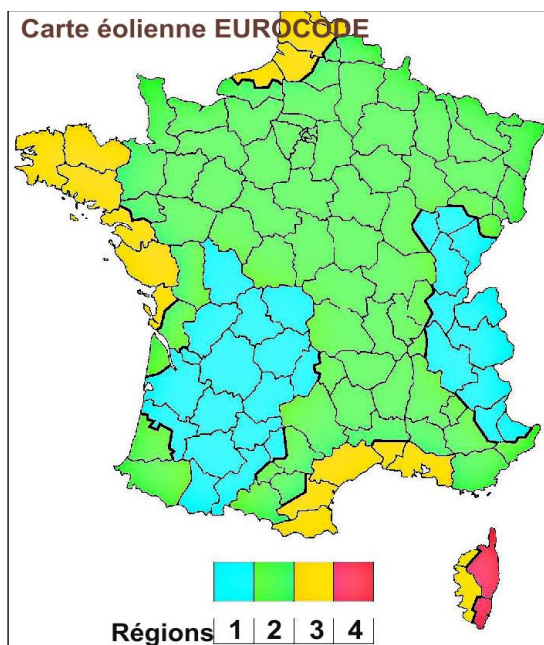
Le site industriel de l'usine Legré-Mante est classé ICPE, c'est-à-dire Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, susceptible de générer des risques ou des dangers pour la population et l'environnement (loi du 19 juillet 1976). On ne peut pas être plus clair.

La situation est d'autant plus préoccupante qu'un rapport préfectoral en date du 14 octobre 2011 fait état d'une pollution importante et inacceptable de ce site, notamment en hydrocarbures aromatiques polycycliques, métaux lourds (plomb, cadmium, cuivre) et métalloïdes (arsenic, antimoine), polluants connus pour leur très grande toxicité.

Les sols de l'ancienne usine constituent ainsi une réserve phénoménale de contaminants dont les taux dépassent largement les seuils admissibles de toxicité. Comment est-il possible d'envisager de creuser des fondations pour implanter des immeubles d'habitation et des maisons s'élevant au-dessus de telles décharges ?

A-t-on conscience de l'envol des poussières et autres particules polluantes, dispersées par le vent, qui, au cours des importants travaux de terrassement, iront contaminer la totalité du quartier (10.000 habitants) et les écoles situées à proximité, **ainsi que les contreforts de Bouveyre et de Marseilleveyre (déjà fortement pollués par les résidus de l'Escalette) qui sont dans le cœur du parc national des calanques ?**

Est-il nécessaire de rappeler que ce quartier est l'un des plus ventés de Marseille, qui est, elle-même, en zone 3 sur 4 de la carte éolienne Eurocode ? Cf la carte locale Airmaraix ci-dessous.



Un comité puissant s'est créé, le **Comité Santé Littoral Sud** qui porte les espoirs de toute une population. Il réunit les habitants du quartier, des CIQ, de nombreuses associations, dont Union Calanques Littoral notamment. Il s'oppose avec vigueur à ces projets immobiliers qui mettraient en danger la santé de toute une population et qui dénatureraient le caractère villageois de ce quartier encore épargné, par on ne sait quel miracle, de la furie de construire et à n'importe quel prix ! Des élus locaux ont aussi pris position contre ces projets.

Réaliser un espace convivial culturel et de loisir

Il est possible de valoriser le site de l'ancienne usine Legré-Mante en créant un espace convivial, culturel et de loisir, qui mette en valeur toute la richesse patrimoniale de cette entrée du Parc national des calanques. Le projet proposé par UCL comporte les mesures suivantes :

- 1. Abandonner définitivement tout projet immobilier** même réduit sur cette friche.
- 2. Récupérer le site** dans de bonnes conditions sanitaires : **ON NE REMUE PAS CE SOL LOURDEMENT ET PROFONDÉMENT POLLUÉ, ON NE CHERCHE PAS A L'ATTAQUER AVEC DES ENGINS DE CHANTIER POUR LE CHARGER SUR DES CAMIONS ET L'ÉVACUER** en soulevant des poussières toxiques dans une zone très venteuse.
- 3. Une solution de recouvrement définitif des sols doit être mise en œuvre.**

L'une des solutions à étudier serait de recouvrir et confiner les sols pollués sous un sarcophage en béton armé totalement étanche. Le procédé est sûr car il est déjà utilisé pour isoler des sites radioactifs. On remarque que les sols de l'intérieur de l'usine sont déjà recouverts de béton et de bitume, qu'il serait simplement nécessaire de compléter.

D'ailleurs, il est aussi possible de confiner les sols pollués sous une couche épaisse de sol sain (cf la décharge toxique du Mentaure à La Ciotat).

La dalle de confinement sera végétalisée pour composer un paysage agréable et de détente qui pourrait être équipé de jeux d'enfants, d'un petit terrain de sport, d'un jeu de boules, de bancs et de nombreux espaces végétalisés. L'implantation d'une fontaine apporterait un attrait particulier. Elle serait alimentée en permanence par le terminal du canal de Marseille. Cette eau se perd actuellement en mer près du port de la Madrague.

Exemple de dalle végétalisée



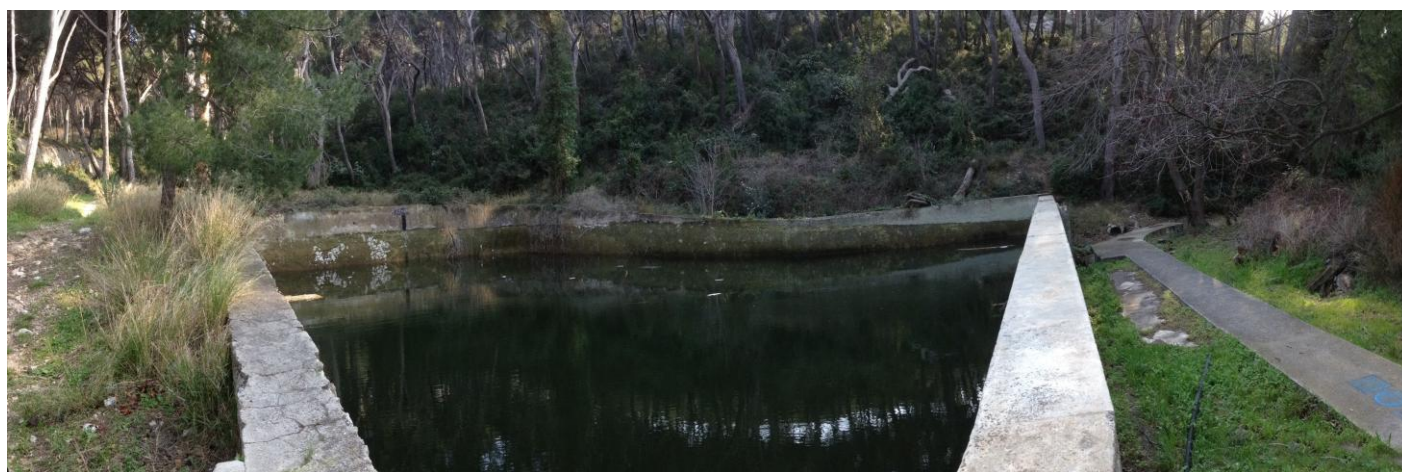
Même au cœur de l'été, l'eau du terminal du Canal de Marseille, reste largement assez abondante pour alimenter cette fontaine et arroser la végétation du parc à créer.



Les espaces collinaires de Legré-Mante jusqu'à la rive du canal de Marseille pourraient relier ce jardin public au magnifique **couloir écologique constitué par le canal de Marseille depuis Legré-Mante jusqu'à la campagne Pastré.**

4. Créer un parcours de musée de plein air et d'intérieur mettant en valeur la riche histoire de la Madrague de Montredon en liaison avec l'histoire de Marseille.

Le couloir écologique continu du canal de Marseille depuis la campagne Pastré est particulièrement intéressant dans la propriété Legré-Mante par ses diverses installations - Vannes de dérivation, installations du grand bassin - que le public pourrait découvrir, dès lors qu'elles seraient sécurisées, dans le cadre magnifique de ce jardin public.



Le grand bassin

L'histoire des madragues - une belle occasion de redécouvrir l'importance de la pêche à Marseille jusqu'au XXème siècle et de la relier à l'écologie de la mer-

L'histoire du chevalier Roze et de la peste de 1720, dont sa bastide pourrait témoigner si elle était réhabilitée,

Les richesses patrimoniales du Mont Rose et son histoire liée aux systèmes défensifs de Marseille aux diverses époques,

constitueraient un ensemble muséal très intéressant qui pourrait être installé dans la bastide du XIXème siècle, encore bien conservée (*cf. ci-contre*).



Les vestiges industriels de Legré-Mante pourraient être mis en valeur, ainsi que ceux de l'Escalette. Ainsi, il marquerait aussi un pan de l'histoire industrielle de Marseille qui ne manque pas d'originalité : anciennes unités de traitement, cheminées rampantes - spécificité marseillaise témoignant d'un souci avant-gardiste de **dépollution** - Certains bâtiments de l'usine méritent d'être rénovés pour abriter différents musées et **de nouvelles activités tertiaires**. Le concours des habitants du quartier et des anciens employés de l'usine permettrait de réunir, dans le musée d'intérieur, des objets et des documents témoins des anciennes activités.



La cheminée rampante de Legré-Mante (photo p. 3) qui grimpe sur le versant du massif pour évacuer les fumées toxiques - témoin de cette originalité de l'industrie de la région marseillaise - serait conservée, car elle ne dégrade pas l'aspect de la colline, étant construite en pierres calcaires et encore en "bon" état.

5. Associer au projet Legré-Mante un projet Escalette (friche industrielle de l'Escalette sur la route des Goudes, à peu de distance de Legré-Mante).

L'ancienne fonderie de plomb



Sa cheminée rampante



Le Petit Port



Cette fonderie de plomb qui a fonctionné de 1851 à 1930 (ou 1936 selon les sources historiques) recevait le minerai par des chalands accostant dans le petit port (souvent désigné sous le nom de Petit Port de l'Escalette), aménagé dans cette calanque. Les lingots de plomb repartaient par la même voie.

Pollution du sol constatée : arsenic, plomb, cadmium, nickel. Des crassiers sont à l'abandon sur le site, d'autres sont situés à proximité immédiate de la mer, qu'ils polluent par érosion éolienne et ruissellement des

eaux de pluie (baignade interdite par arrêté municipal). **Les vestiges de cette usine sont spectaculaires et méritent d'être classés "monument historique".**

C'est un autre site à assainir et réhabiliter, en conservant ce patrimoine industriel conjointement avec le site Légré-Mante et son parcours muséal de plein air des anciennes industries du littoral sud.

6. Ces espaces verts et ce musée de plein air et d'intérieur ouverts aux habitants et aux visiteurs seraient en synergie avec le Parc national des calanques. Une visite au Parc national des Calanques, milieu naturel d'une exceptionnelle valeur, serait ainsi complétée par celle de ce musée multiple, laquelle ne manquerait ni d'attrait, ni d'originalité.

L'organisation de ces visites gagnerait à se faire avec le concours du personnel du Parc national des calanques qui recevrait une formation par les anciens ouvriers de l'usine Légré-Mante et les historiens spécialisés, par exemple Claude Thomas, spécialiste de l'histoire industrielle de la partie sud de Marseille. D'ailleurs, une appli pour smart phone qu'il a enregistrée permet déjà à un visiteur des calanques d'avoir des renseignements, sur place, sur les friches industrielles.

Préférer la verdure, le havre de paix et la culture à la frénésie immobilière et aux poisons

En ne subissant pas le massacre et l'empoisonnement du site par les aménageurs, le quartier de La Madrague garderait son attrait d'habitat villageois en bordure de mer, sans rupture avec l'ensemble des espaces typiquement marseillais qui s'échelonnent de la Pointe-Rouge à Callelongue.

Transformer La Madrague en une véritable Porte du Parc national périurbain : il serait souhaitable que la création de ces espaces récréatifs et culturels, associés à des activités tertiaires valorisant ce quartier villageois plein de charme, corresponde à une véritable entrée dans le Parc.

Enfin, il va de soi que notre projet ne saurait servir de prétexte à une opération immobilière qui les reprendrait sous une forme réduite en supprimant quelques constructions pour ménager de la place.

Ainsi, la métropole marseillaise pourrait offrir au public, non seulement l'attrait d'un Parc national d'une valeur exceptionnelle, mais aussi, à la Porte de ce Parc périurbain, l'attrait d'un quartier marseillais authentique et d'une friche industrielle réhabilitée. Avec la mise en valeur de ses autres sites historiques (usines, cheminées rampantes, sémaphore, fortins, blockhaus, villages de cabanons et ports de pêche), le littoral sud apaisé constituerait une entité particulièrement symbolique de ce Parc national.

N° ISSN: 1251-3741 L'Echo des Calanques est édité par l'association Union Calanques Littoral : 16 traverse des Baudillons - 13013 Marseille -
Directeur de la publication : Henry Augier - Imprimé par nos soins avec la participation de Renée Dubout, Christian Guillaume, Michel Cuchet, Madeleine Barbier, Claude Thomas, Jacky Plauchud, Catherine Vieilledent.